

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : OPHIS ET AUVERGNE HABITAT – COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DESIGNATION DES REPRESENTANTS

**OPHIS ET AUVERGNE HABITAT – COMMISSION
D’ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

- VU les statuts de la CCEDA notamment en matière de logement social et notamment de Programme Local de l’Habitat (PLH)
- VU le code de la construction et de l’habitation
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2020 ;
- CONSIDERANT que l’OPHIS et AUVERGNE HABITAT sont les deux bailleurs sociaux présents sur le territoire de la CCEDA ;

Madame la Présidente rappelle qu’en application de l’article R.441-9 du code de la construction et de l’habitation, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l’habitat, ou leurs représentants, participent avec voix consultative à l’attribution des logements situés sur le territoire relevant de la compétence.

Compte tenu de notre compétence en matière de PLH (le PLH de la CCEDA a été approuvé au début de l’année 2015 pour une durée de 6 ans), la CCEDA doit nommer un représentant pour participer aux commissions d’attribution des logements pour le compte de l’OPHIS et d’AUVERGNE HABITAT. Á ce titre, le représentant désigné donnera pouvoir lors de chaque commission d’attribution au représentant de la mairie concerné par l’attribution d’un logement social.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant comme suit :

- Représentant titulaire : Madame Elisabeth BRUSSAT
- Représentant suppléant : Madame Sylvie EXBRAYAT

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la désignation des représentants aux commissions d’attribution des logements des bailleurs sociaux comme précisé ci-dessus, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT